



Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 26 juin 2015

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} **Commission** - N° CG-2015-6-1-4

Service consulté

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Résumé : Le Département a été saisi par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme concernant 24 redevables pour un montant total de 24 438 € qui s'avèrent irrécouvrables. Cette admission ne fait pas l'objet d'une inscription au budget.

Le Département a été saisi par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme qui s'avèrent irrécouvrables.

Selon les dispositions du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, l'admission en non valeur est prononcée par le Directeur Départemental des Finances Publiques, après avoir recueilli l'avis favorable du Département en tant que collectivité bénéficiaire.

Cette demande d'admission en non valeur, pour un montant de 24 438 €, concerne 24 redevables figurant sur l'état en annexe.

Je vous propose donc :

- ♦ d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques de taxes d'urbanisme irrécouvrables, à concurrence de 24 438 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN